



# PRÉSENTATION INVESTISSEURS

# SOMMAIRE

LA CADES AU SEIN DU SYSTÈME  
DE PROTECTION SOCIALE

1

AOUT 2020 : NOUVELLE REPRISE  
DE DETTES SOCIALES DE 136 MDS €

2

LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT 2020-21

3

1

LA CADES AU SEIN  
DU SYSTÈME DE  
PROTECTION SOCIALE

---



# Comprendre et déchiffrer les déficits de la Sécurité sociale

## L'apparition d'une dette sociale

- ▶ Au cours des années 90, le solde du régime général de la Sécurité sociale s'inscrit durablement en territoire négatif. La succession de déficits a conduit à la constitution d'une dette sociale

## Les déterminants des dépenses

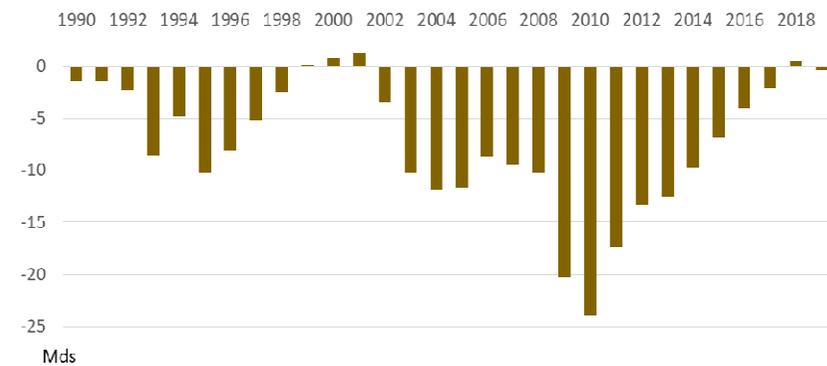
Les prestations, c'est à-dire les dépenses, évoluent selon trois canaux principaux :

- ▶ L'évolution tendancielle de la population des bénéficiaires
- ▶ Les mécanismes légaux de revalorisations annuelles des barèmes des prestations,
- ▶ Les réformes ou mesures législatives et règlementaires

## La sensibilité des recettes à l'activité économique

- ▶ Les recettes sont à court terme sensibles aux évolutions de l'emploi et des salaires (sensibilité à la conjoncture, en particulier à la masse salariale).

Solde du régime général de la sécurité sociale

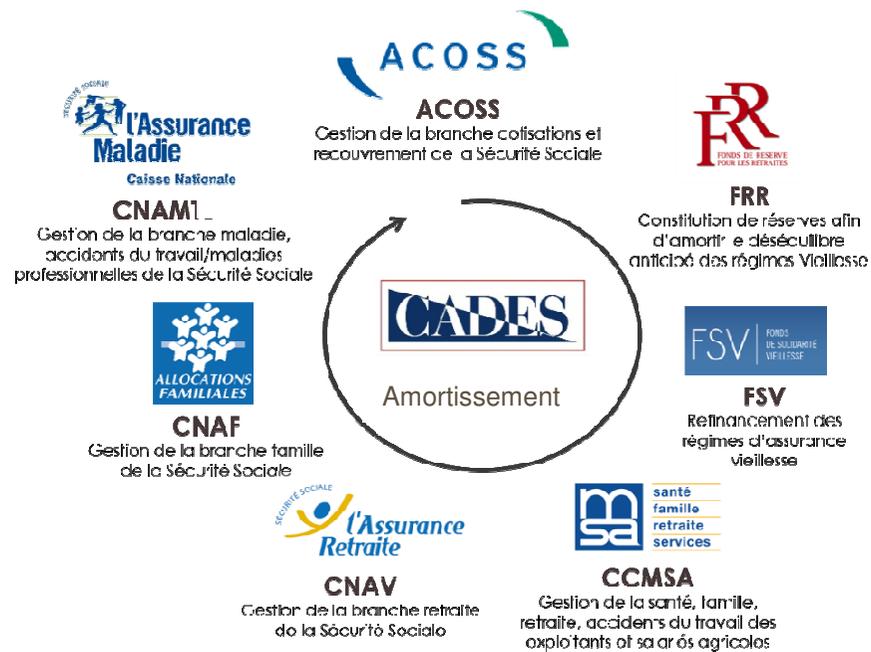


Source : Commission des comptes de la sécurité sociale



# Un acteur au cœur de la dette sociale

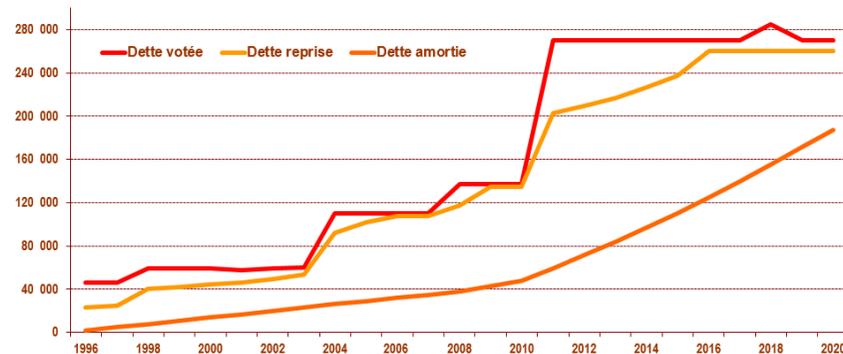
Amortissement des déficits des branches maladie, vieillesse et famille du régime général de la Sécurité Sociale, de l'ACOSS et du FSV





## La mission de la CADES

- ▶ Un Etablissement Public français à caractère Administratif (EPA), créé en 1996, avec deux ministères de tutelle :
  - Economie, finances et relance
  - Solidarités et santé
- ▶ Une gouvernance paritaire forte et exercée par un Conseil d'Administration et un Comité de Surveillance comportant des parlementaires
- ▶ Avec des ressources propres (18,3 milliards d'euros en 2019), la Cades amortit la dette cumulée du régime général de la Sécurité Sociale





Un acteur reconnu depuis plus de 24 ans

depuis  
**1996**

Dettes sociales reprises	260,5
Ressource perçue	229,5
Dettes sociales amorties	171,4
<i>En % de la dette reprise</i>	<i>65,8%</i>
Intérêts versés aux investisseurs	55,8
Emprunts obligataires émis	296,3
Papiers commerciaux émis	559,8

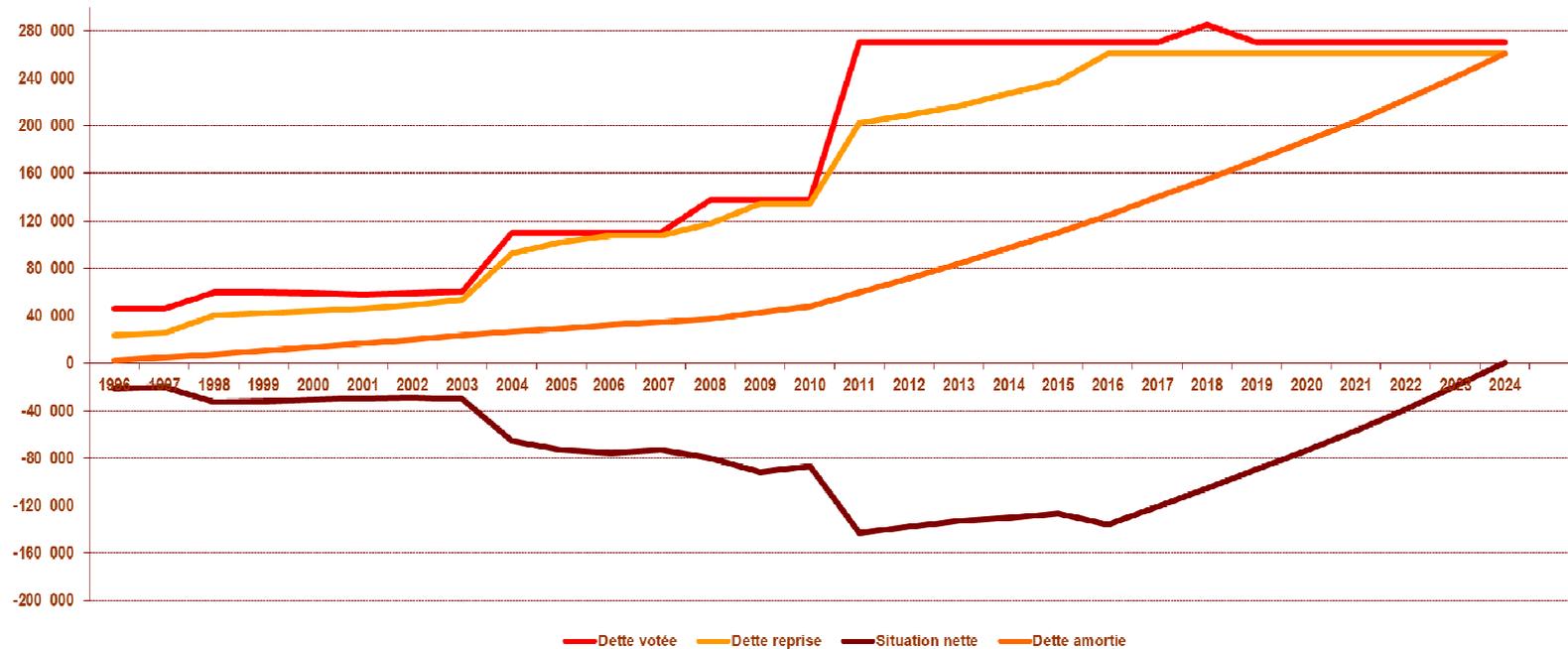
**Dettes sociales restantes à amortir à fin 2019 avant nouvelle reprise de dette votée en août 2020 :**

**89,1 milliards d'euros**



## Situation d'amortissement de la dette sociale et prévisionnel à fin 2019

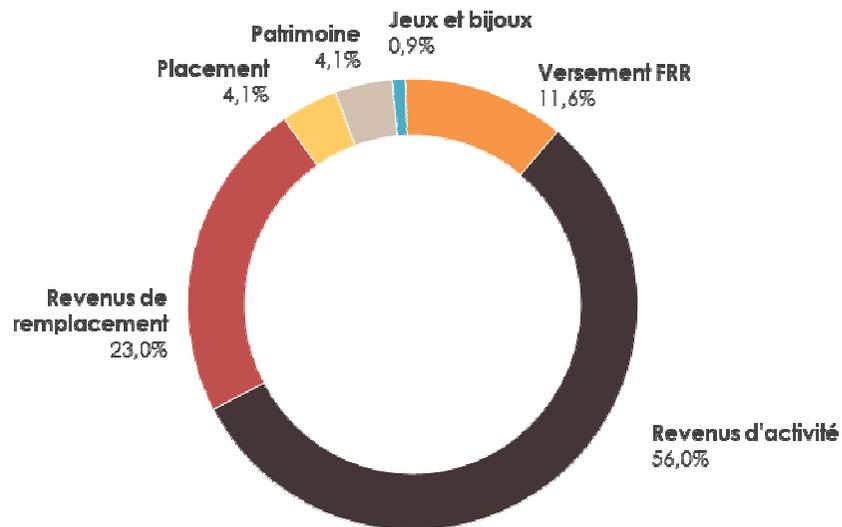
▸ A fin 2019, la dette transférée devait être complètement amortie en 2024





## Une assiette de ressources pérennes

- Ventilation des ressources 2020<sup>e</sup> par nature



En %	2020 <sup>e</sup>
Revenus d'activité	56,0%
Revenus du capital	21,0%
Revenus de remplacement	23,0%



## Une notation de qualité

> Notation  
long-terme

> Perspective

> Notation  
court-terme

**MOODY'S**

**Aa2**

**stable**

**P-1**

28 avril 2020

**Fitch  
Ratings**

**AA**

**négative**

**F1+**

23 mai 2020

Une pondération à taux 0% des obligations au titre de la réglementation européenne sur les ratios de capital (LCR)  
Les obligations émises par la CADES sont éligibles au programmes PSPP et PEPP de la BCE



2

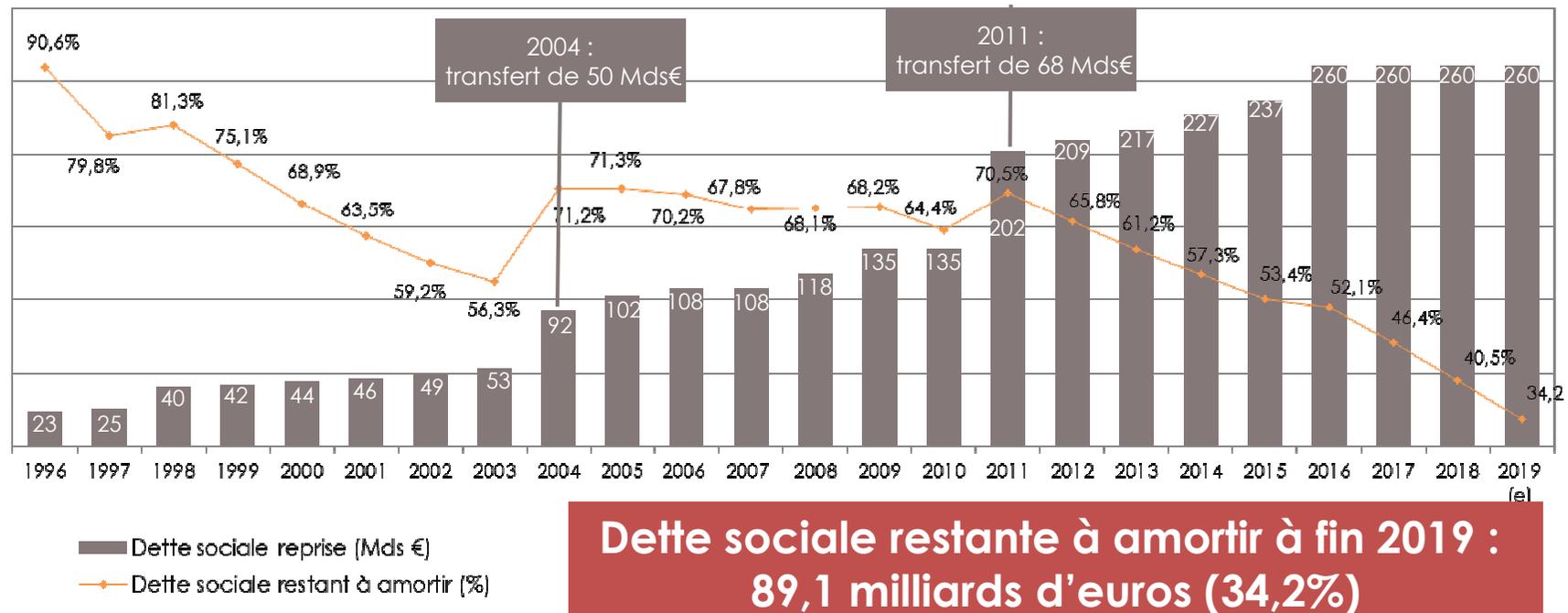
**AOUT 2020 :  
NOUVELLE REPRISE DE DETTES  
SOCIALES DE 136 MDS €**

---



## A fin 2019, 2/3 de la dette sociale amortie

- Evolution de la dette sociale reprise vs. part de la dette sociale restant à amortir





# Le cas de la Covid-19 et son impact sur la Sécurité Sociale (1/2)

## Etude du cas de la Covid-19: un choc sans précédent (1/1)

Chiffres clés (estimations provisoires)

PIB : -11% (1 point de PIB représente environ 4Md€ de recettes pour la sécurité sociale)

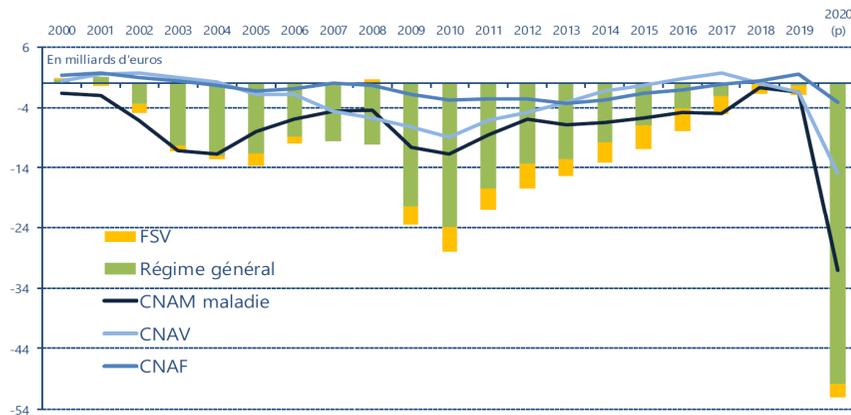
Masse salariale du secteur privé : -9,7%

Recul de l'emploi : 1,2 M d'emplois perdus fin 2020 par rapport à fin 2019

Recul du salaire moyen: 5,7% en raison du chômage partiel (exonéré de cotisation) avec une perte d'assiette sociale correspondante à plus de 30 Md€

**Une dégradation annuelle >50 Md€ en 2020 à caractère complètement inédit**

Evolution des soldes du régime générale et du FSV de 2000 à 2020



Le régime général est passé d'une situation de quasi-équilibre en 2019 (-0,4 Md€) à un déficit de 50 Md€.

Toutes les branches de la sécurité sociale ont été concernées par cette détérioration.

La branche maladie a souffert de la dégradation des comptes la plus spectaculaire (-31,1 Md€),

Des pertes considérables de recettes liées à la dégradation de la situation économique

ET

Des dépenses exceptionnelles relevant de l'ONDAM pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire



## Le cas de la Covid-19 et son impact sur la Sécurité Sociale (2/2)

### ► Etude du cas de la Covid-19 : un choc sans précédent (2/2)

#### Avant la crise de la Covid-19 :

Les comptes des régimes de base de sécurité sociale et du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'étaient redressés depuis la crise économique et financière de 2009 (qui avait conduit à un niveau de déficit historique de 29,6 Md€ en 2010). Ce redressement s'était réalisé, malgré une conjoncture économique longtemps défavorable, par une maîtrise résolue des dépenses combinée à l'apport de recettes nouvelles.

#### Après l'apparition de la Covid-19:

L'impact du confinement sur les comptes sociaux est sans précédent. Le choc s'observe principalement sur les recettes fortement liées à l'activité économique (taxe sur les salaires, CSSS en 2021, forfait social...) et aux destructions d'emploi

- Baisse des recettes fiscales assises sur la consommation (TVA, droits de consommation sur les tabacs et les boissons...)
- Baisse des contributions sociales (revenus d'activité)
- Baisse des recettes assises sur les revenus du capital, compte tenu de la contraction des principales assiettes (dividendes, revenus fonciers, plus-values immobilières, revenus de placement)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (p)
Régime général	-23,9	-17,4	-13,3	-12,5	-9,7	-6,8	-4,1	-2,2	0,5	-0,4	-49,9
CNAM maladie	-11,6	-8,6	-5,9	-6,8	-6,5	-5,8	-4,8	-4,9	-0,7	-1,5	-31,1
CNAM-AT-MP	-0,7	-0,2	-0,2	0,6	0,7	0,7	0,8	1,1	0,7	1	-0,7
CNAV	-8,9	-6	-4,8	-3,1	-1,2	-0,3	0,9	1,8	0,2	-1,4	-14,9
CNAF	-2,7	-2,6	-2,5	-3,2	-1,5	-1,5	-1	-0,2	0,5	1,5	-3,1
FSV	-4,1	-3,4	-4,1	-2,9	-3,5	-3,9	-3,6	-2,9	-1,8	-1,6	-2,1
RG+FSV	-28	-20,8	-17,4	-15,4	-13,2	-10,7	-7,7	-5,1	-1,3	-2	-52



## Sécuriser la situation financière de la sécurité sociale



Des déficits déjà existants du régime général de la sécurité sociale qui se sont amplifiés avec la crise sanitaire

### **Objectif :**

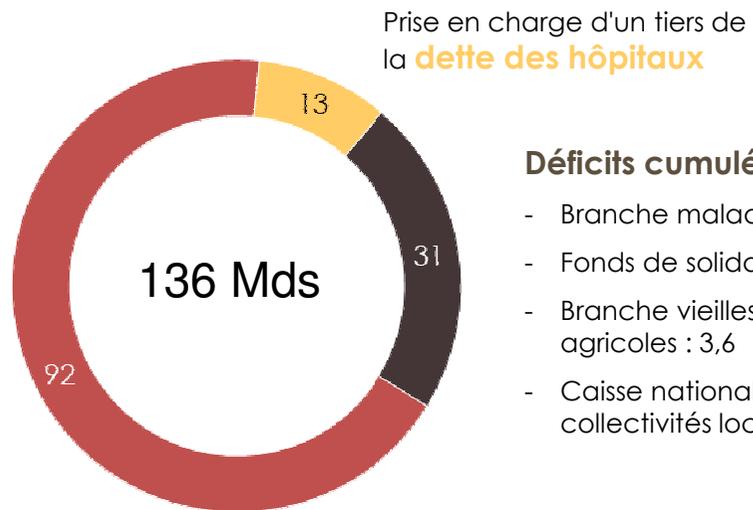
Décharger la trésorerie de l'ACOSS par un transfert de dettes sociales de 136 Mds€ sur 3 ans



## Les déficits

### Déficits futurs 2020-2023

des branches maladie, vieillesse et famille du régime général, du FSV et de la branche vieillesse du régime des non-salariés agricoles



### Déficits cumulés au 31/12/2019

- Branche maladie du régime général : 16,2
- Fonds de solidarité vieillesse : 9,9
- Branche vieillesse du régime des non-salariés agricoles : 3,6
- Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales : 1,3



## Transfert de 136 Mds€ et report de l'extinction à 2033 organisés par deux lois

### LOI ORGANIQUE

promulguée le 7 août 2020

Report de 2024 à 2033 de la date de fin de remboursement de la dette sociale

Prolongation des ressources pour financer le transfert des dettes sociales

Tout nouveau transfert s'accompagnera d'une augmentation des recettes pour contenir la durée d'amortissement à 2033



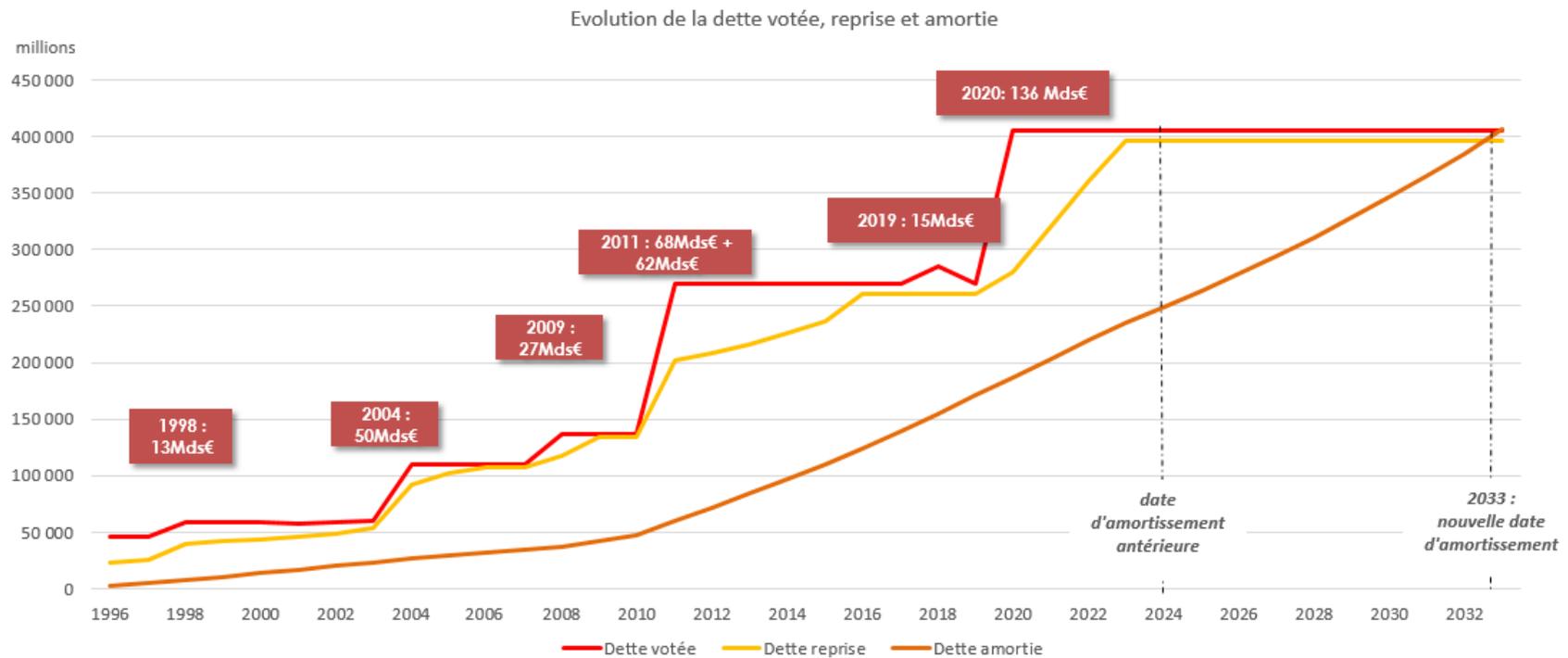
### LOI ORDINAIRE

promulguée le 7 août 2020

Reprise de dette de 136 milliards d'euros par la CADES



# Une extinction de la dette prévue reportée à 2033





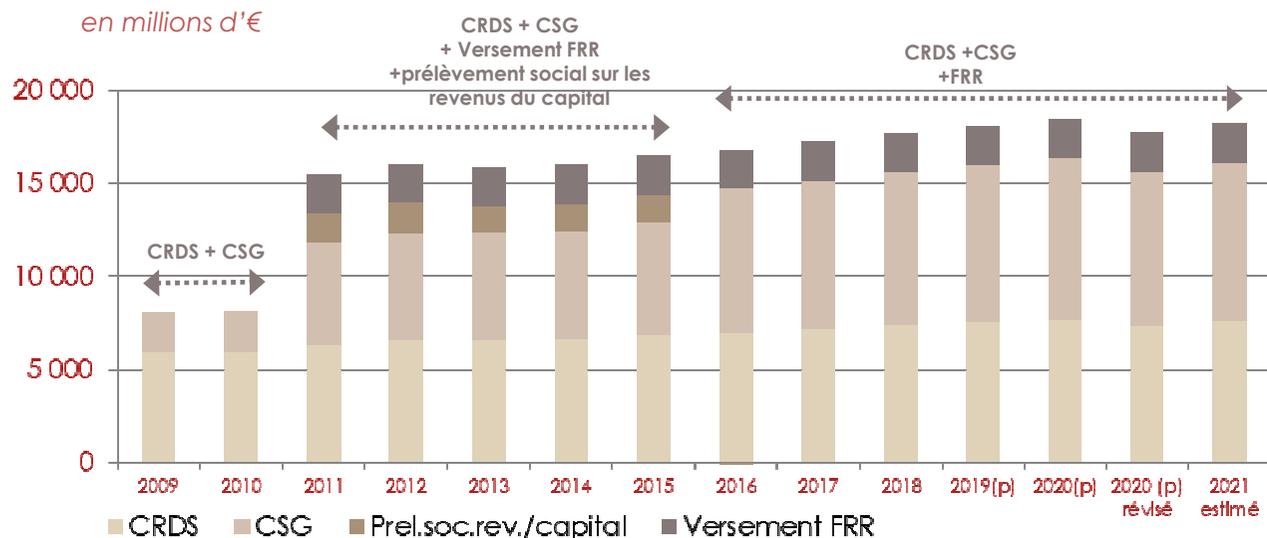
## Modification des ressources à partir de 2024

	Aujourd'hui	2024	A partir de 2025
<b>CSG</b> (en pt)	0,6	0,45	0,45
<b>CRDS</b> (en pt)	0,5	0,5	0,5
<b>FRR</b> (en Mds d'€)	2,1	2,1	1,45



# Evolution des ressources

## Evolution des ressources depuis 2004



- Des ressources solides principalement corrélées à l'évolution de la masse salariale
- Des recettes principalement basées sur les revenus d'activité moins cycliques que les revenus financiers
- Ventilation 2020 de la ressource :
  - > CRDS (0,5%) : 7,3 Mds €
  - > CSG (0,6%) : 8,3 Mds €
  - > FRR : 2,1 Mds €

**En 2020 17,7 Mds d'€ de ressources estimées  
(contre 18,4 Mds d'€ initialement)**



3

**STRATÉGIE DE FINANCEMENT  
2020-21**

---



## Un programme de 4 milliards d'euros achevé dès le premier semestre

> **Financement global : 4 milliards d'euros**

**Moyen et long terme**

**4 Mds €**

<b>EUR</b>	Augmentations de souche : 1,0 Md €
<b>USD</b>	Emprunts de référence : ~ 2,8 Mds €
<b>Autres</b>	PPs/MtN/FRN ~ 0,2 Md €

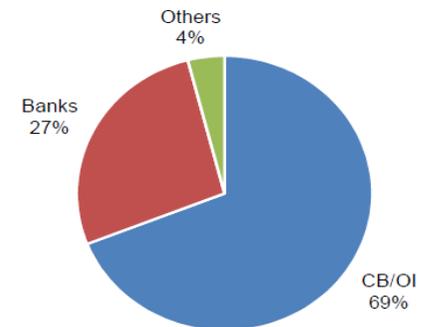
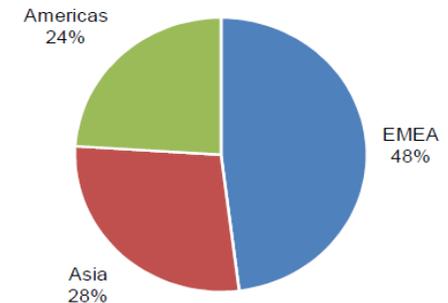
**Court terme**

**USCP  
Euro CP  
Neu CP**



## Une mobilisation soutenue des investisseurs : Focus sur l'emprunt USD benchmark réalisé en mai 2020

- **Retour sur le marché pour des tailles « benchmark » : 3 milliards de Dollars**
- **Maturité 3 ans**
- **Coupon : 0,375% (SA)**
- **Taux offert : 0,497% - MS +24bp - UST + 27,45bp**
  
- **Livre d'ordres : \$ 8,4 Mds / 122 ordres (hors syndicat)**
  
- **Resserrement de prix 3 points de base**





## Montant des reprises

En 2020

**20 Mds€**  
au S2 2020

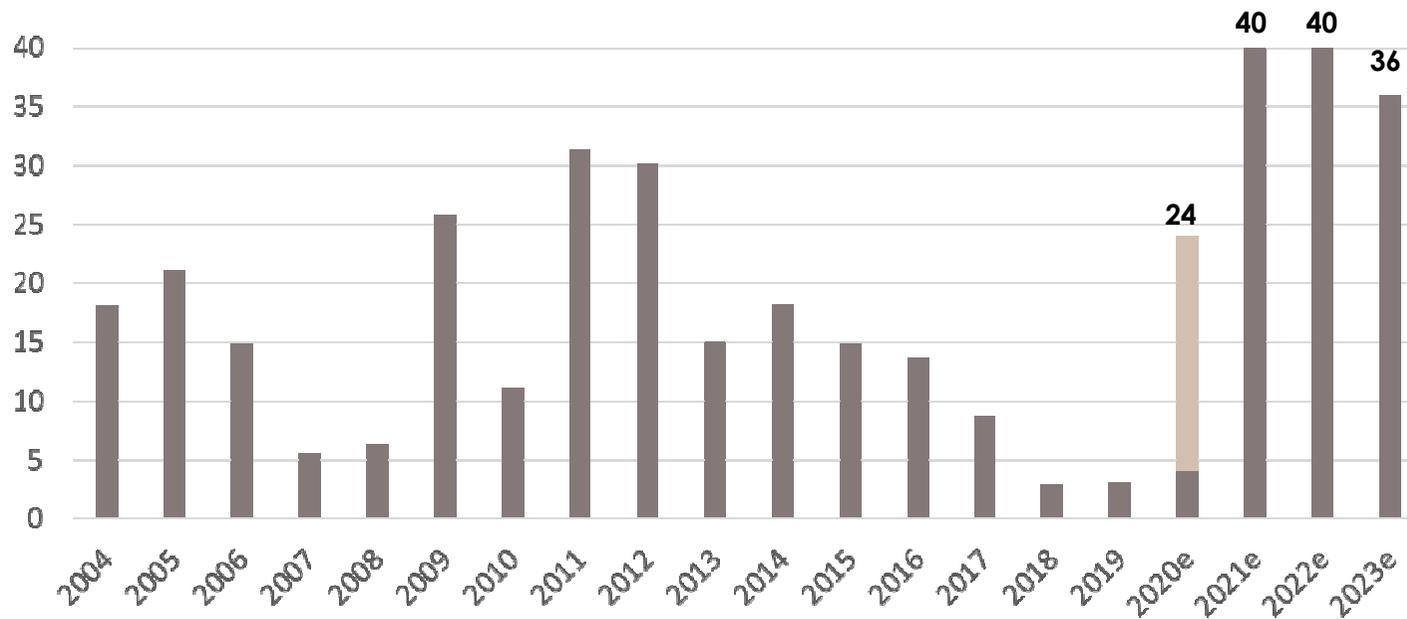
Entre 2021 et 2023

*Un maximum de*  
**116 Mds€**



## Un retour de la CADES parmi les principaux émetteurs de dette en Europe

- Evolution comparée des programmes de financement depuis 2004





# 20 Mds€ d'émissions obligataires d'ici la fin 2020

## Emissions MLT 20 Mds

**Emprunts de référence :**  
17-20 Mds (\*)

Décomposition potentielle(\*):

**EUR** : 9-12 Mds (3 opérations)

**USD** : 7-8 Mds (3 opérations)

**GBP** : 1-2 Mds (2 opérations)

**Emprunts de diversification :**  
0-3 Mds (\*)

Devises

Placements privés

**UN CADRE D'EMISSIONS SOCIALES**

(\*) sous réserve des conditions de demande et de marché



# Une cible de 40 Mds€ d'émissions obligataires envisagée en 2021

2021

**Maximum des émissions MLT  
40 Mds**

**Emprunts de référence :**  
30-35 Mds (\*)

Décomposition potentielle(\*):

**EUR :** 16-18 Mds (5 opérations)

**USD :** 13-15 Mds (5 opérations)

**GBP :** 1-2 Mds (2 opérations)

**Emprunts de diversification :**  
5-10 Mds (\*)

EUR Abondements  
Indexés inflation

Devises

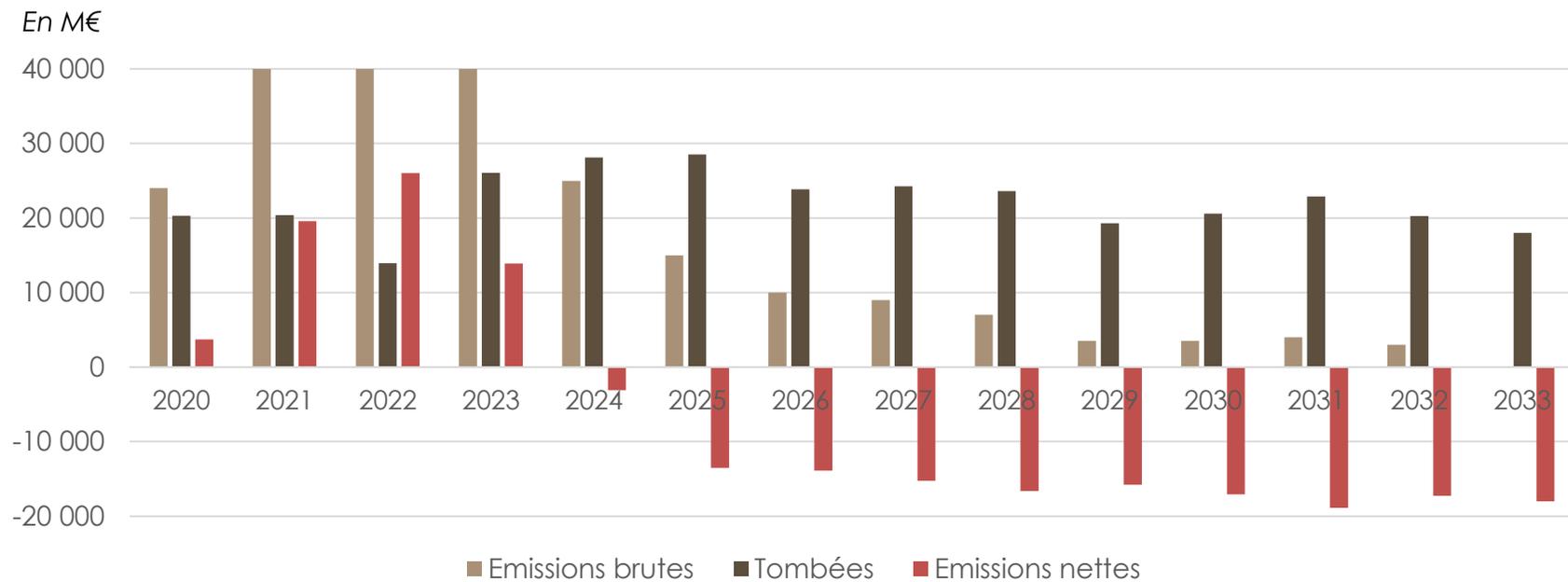
Placements privés

(\*) sous réserve des conditions de demande et de marché



## Des volumes d'émissions concentrés sur 2020-2023

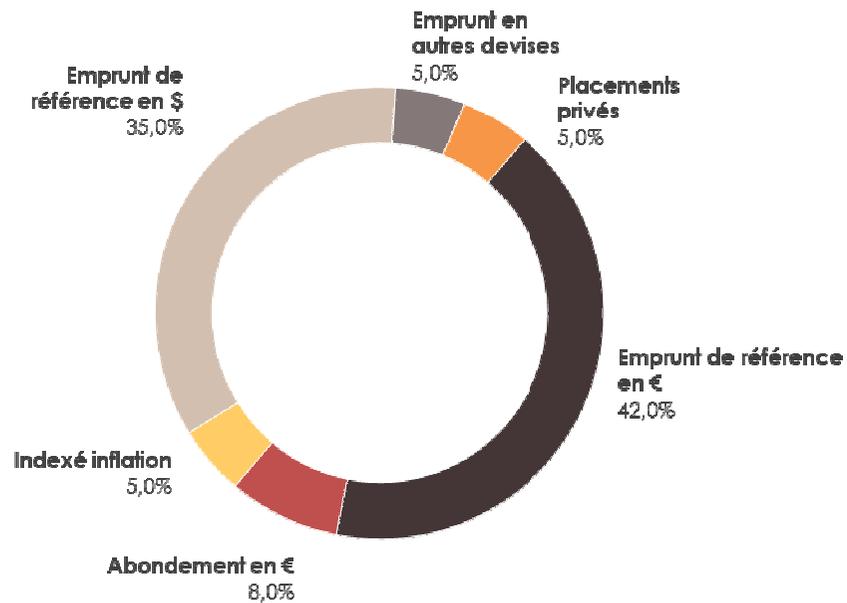
► Evolution des volumes d'émission nettes par année



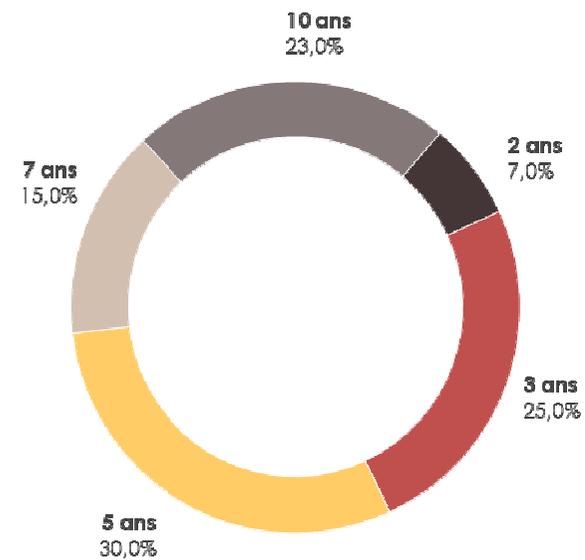


## Un programme de financement équilibré

- Ventilation du programme 2021 indicatif par devise



- Ventilation du programme 2021 indicatif par maturité

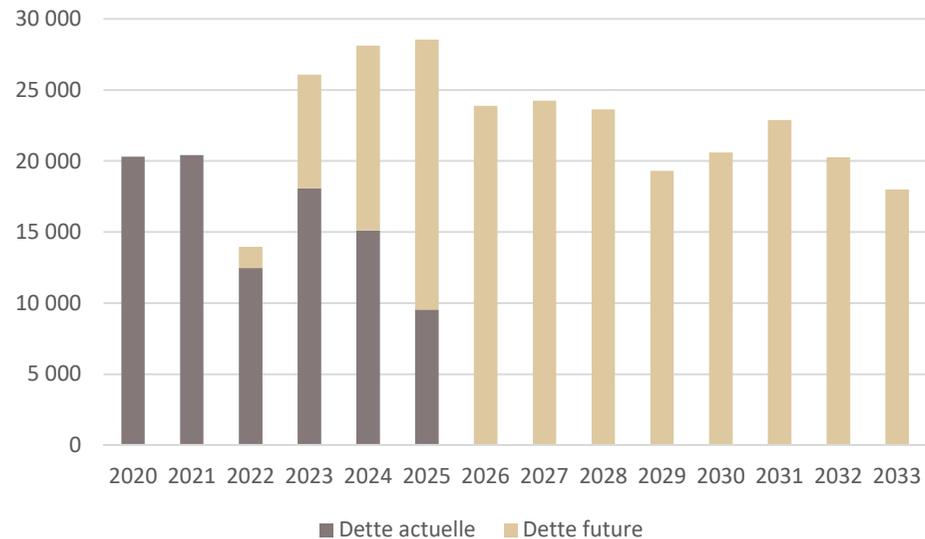




## Plage de maturités étendue

- Echancier des emprunts à la fin du processus de reprise de dette sur la base des hypothèses de (re)financement

En M€



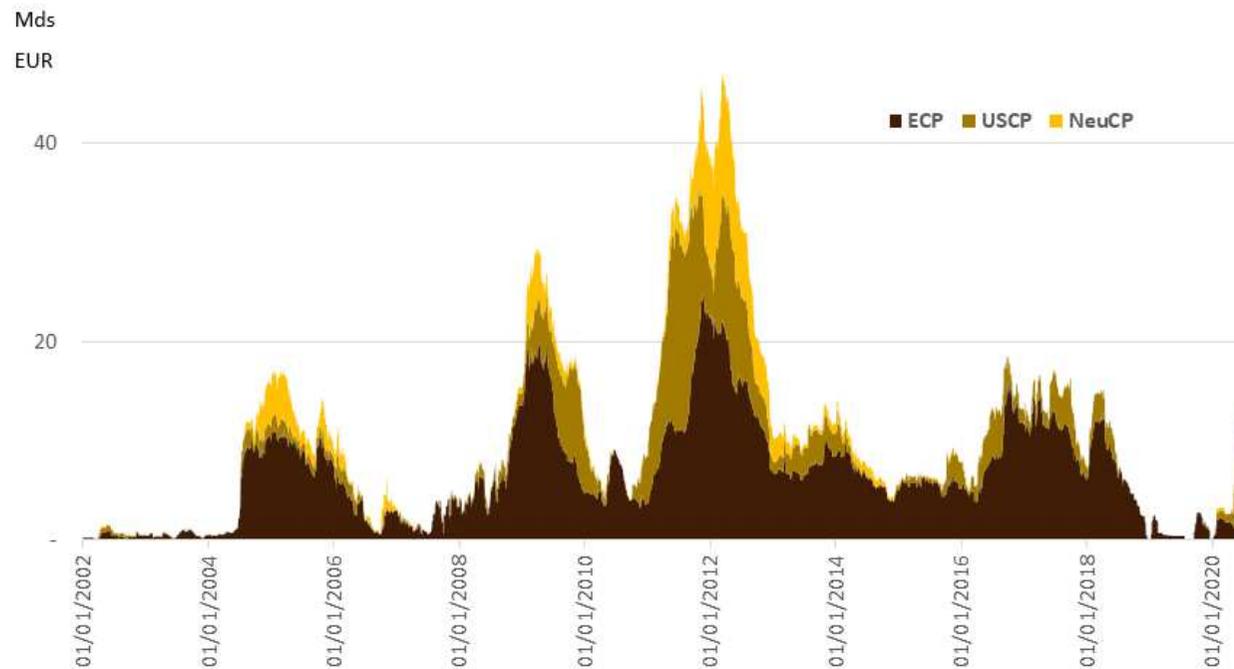
### Hypothèses de (re)financement

Maturités	% maturité émises par an
2 ans	7,5
3 ans	25
5 ans	30
7 ans	15
10 ans	22,5



## Des accès diversifiés à la liquidité

- Evolution des encours de court-terme depuis 2002



Très actif sur les marchés court-terme lors des reprises de dette

Les encours décroissent ensuite au fur et à mesure de la transformation du court-terme en moyen- et long-terme



## Un programme d'obligations sociales

### Contexte Macro-Economique Inédit

- Situation macro-économique actuelle mondiale, européenne, française marquée par une hausse spectaculaire du chômage et une croissance faible engendrés par la crise sanitaire du COVID-19
- Effets marqués au niveau des régimes de base de la Sécurité Sociale qui vont enregistrer en 2020 des déficits significatifs
- Vote par le Parlement Français d'un nouveau transfert de dette à la CADES de EUR 136mds en Juillet 2020 et l'extension de sa durée de vie jusqu'à 2033

### Nouveaux Besoins de Financement pour la CADES

- Nouveau plan de financement qui suppose la confiance des investisseurs
- Contexte de marché qui voit se développer (surtout depuis la crise sanitaire) une demande plus accrue de la part des investisseurs ESG de renforcer leurs investissements à caractère social et ainsi participer à la résorption des effets de la crise sanitaire
- Mise en place par la CADES d'un programme d'émissions sociales permettant d'offrir l'information dans un format désormais bien connu des investisseurs

### Un Emetteur Social par Nature

- La CADES joue un rôle clef dans la crise en garantissant in fine la continuité opérationnelle du système de sécurité sociale
- La CADES offre un coût de financement maîtrisé aux finances publiques
- La CADES amortit la dette sociale suffisamment rapidement afin qu'elle ne pèse pas sur les générations futures



## Mis en place d'un document Cadre des Obligations Sociales

- ▶ Mise en place d'un document cadre construit en alignement avec les Social Bond Principles (ICMA 2020)
- ▶ Second-Party Opinion délivrée par Vigeo Eiris
- ▶ La CADES s'engage à suivre les meilleures pratiques du marché et communiquera de manière transparente sur:

Utilisation des Fonds (UoP)	Sélection et évaluation	Gestion des fonds	Reporting
<i>Financement et/ou re-financement de la « nouvelle dette sociale » transférée à partir de 2020</i>	<i>Mise en place du « Comité obligations sociales » composé de CADES/AFT, DG Trésor et DSS, afin de valider la sélection des déficits éligibles</i>	<i>Les fonds levés seront gérés par la CADES et le suivi de l'allocation des fonds levés sera validé par le « comité obligations sociales »</i>	<i>Publication d'un rapport annuel sur l'allocation des fonds levés ainsi que d'un rapport d'impact au moins jusqu'à l'allocation complète des fonds</i>



- ▶ Périmètre de la dette sociale éligible pour ce cadre d'obligations sociales sont:
  - Les déficits constatés au 31 décembre 2019 (déficits correspondant à la période 2015-2019)
  - Les déficits constatés à partir de 2020
- ▶ Sont non-éligibles (et donc financées en dehors de ce programme d'émissions sociales):
  - Le financement de la dette des hôpitaux (problématique de l'exercice de rattachement au regard des limites posées par la *look back period*)
  - Les dettes finançant des déficits antérieurs à 2015 (antériorité de 5 ans)

Utilisation des fonds = Déficit à refinancer

Utilisation des fonds	Différentes Branches	ODDs	Volet dépenses (exemples de prestations en nature ou en espèces)	Volet recettes (principaux déterminants)
<b>Financement ou refinancement des déficits des différentes branches de la sécurité sociale</b>  (couvrant à la fois le régime général, le fonds de solidarité vieillesse et les régimes spéciaux)	<b>Maladie</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Indemnités journalières en cas de maladie, d'invalidité, d'accidents du travail ou de maladies professionnelles</li> <li>✓ Remboursement partiel ou intégral des soins de santé effectués en médecine de ville ou en établissement de santé</li> <li>✓ Prise en charge partielle ou intégrale des séjours en établissements de santé</li> <li>✓ Compensation de la perte de revenu suite à l'interruption d'activité pour grossesse (indemnités maternités)</li> <li>✓ Prise en charge des soins pour la mère et l'enfant</li> </ul>	<b>Baisses des recettes</b> par sensibilité aux évolutions de l'emploi et des salaires (élasticité à la conjoncture, contraction de la masse salariale) <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les cotisations</li> <li>✓ La CSG (assise sur les revenus d'activités mais aussi les revenus de remplacement, des jeux, du patrimoine et des placements)</li> <li>✓ Les autres contributions, impôts et taxes affectés</li> <li>✓ Les prélèvements sociaux sur les revenus du capital (plus-values immobilières, dividendes, assurance-vie notamment)</li> <li>✓ Reports d'échéance de paiement des prélèvements jamais recouvrés en raison de défaillance d'entreprises</li> </ul>
	<b>Accidents du travail</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prestations en espèces liées aux <b>interruptions temporaires ou définitives d'activité</b> (incapacité temporaire ou permanente)</li> <li>✓ Réparation du préjudice subi</li> <li>✓ Prise en charge des <b>dépenses de soins liées aux pathologies</b> occasionnées dans le cadre de l'activité professionnelle et réparation du préjudice subi</li> </ul>	
	<b>Vieillesse</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Pensions versées aux retraités</b> (pensions directes) ou à leur conjoint (pension de réversion)</li> <li>✓ Prestations liées à la <b>dépendance</b></li> </ul>	
	<b>Famille</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dépenses liées à l'entretien de la famille :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Allocations familiales</li> <li>○ Prestations liés à la <b>garde d'enfants</b></li> <li>○ Coût de la garde d'un enfant en crèche</li> </ul> </li> </ul>	



## Pilier 2 : La sélection des déficits sociaux

Création d'un « Comité obligations sociales » afin d'évaluer et valider la sélection des déficits sociaux éligibles des différents régimes, au regard des critères définis dans le cadre d'émission.

Ce comité est composé de représentants :

- ▶ De la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) / Agence France Trésor (AFT)
- ▶ De la Direction générale du Trésor
- ▶ De la Direction de la Sécurité sociale (DSS)

Le comité sera notamment en charge de :

- ▶ Examiner et valider le périmètre de dettes sociales éligibles au regard des critères d'éligibilité présentés dans ce cadre d'émissions
- ▶ Examiner et approuver toute modification apportée au cadre d'émission
- ▶ Piloter la mission annuelle du vérificateur externe / auditeur
- ▶ Examiner et approuver le rapport annuel d'allocation et d'impact
- ▶ Suivre l'évolution du marché des obligations sociales



## Pilier 3 : La gestion des fonds



Les fonds levés lors de chaque émission sociale seront gérés par la CADES et un montant équivalent aux fonds levés sera alloué au financement ou au refinancement de déficits identifiés comme éligibles et précisé, chaque année par la LFSS.

Le suivi de l'allocation des fonds levés sera assuré par le Comité Obligations Sociales.



La CADES a adopté une convention de fléchage entre branches (« sous-catégories éligibles ») : l'affectation des produits des émissions à moyen et long terme sociales est ventilée entre les branches au prorata des déficits effectivement transférés années après années, tels que définis dans la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS).



## Pilier 4 : Le reporting

- ✓ Rapport annuel sur l'allocation des fonds levés par les émissions sociales ainsi que des métriques d'impact au moins jusqu'à l'allocation complète des fonds et en cas de changement significatif d'allocation par la suite.
- ✓ Les rapports d'allocation seront audités annuellement par un auditeur externe choisi par la CADES au moins jusqu'à l'allocation complète des fonds.

### Rapport d'allocation des fonds

Le rapport sera annuel et adoptera une « approche portefeuille ». Quelques indicateurs clés y figureront:

- ▶ Le montant total de fonds alloués à date
- ▶ La part de financement de « la nouvelle dette sociale » versus refinancement
- ▶ Le montant total de fonds en attente d'allocation
- ▶ La ventilation des fonds affectés aux déficits par sous-catégories éligibles, par branches sous-jacentes

### Rapport d'impact

Le rapport suivra les principes et formats suivants:

- ▶ Différentiation par branche ou régime
- ▶ Non-proratation des métriques
- ▶ Inclusion de séries longues pour suivre l'évolution à long terme des indicateurs (historique d'au moins 15 années sur la plupart des indicateurs)
- ▶ Inclusion de graphiques, de tableaux et de cartes



## Pilier 4 : Exemples d'indicateurs d'impact

► Exemples d'indicateurs pour trois branches tirés des PQE qui pourront alimenter les futurs rapports d'impact

BRANCHE	OBJECTIFS POURSUIVIS	INDICATEURS DE CADRAGE & D'OUTPUT	INDICATEURS D'IMPACT « OBJECTIFS-RÉSULTATS »
RETRAITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un niveau de vie adapté aux retraités et garantir la solidarité entre retraités</li> <li>Améliorer la connaissance par les assurés de leurs droits à la retraite</li> <li>Augmenter progressivement la durée d'activité et accroître l'emploi des travailleurs âgés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectifs de retraités de l'ensemble des régimes</li> <li>Evolution de la part des personnes âgées dans la population française</li> <li>Part des prestations de retraite dans le PIB</li> <li>Âge moyen de départ &amp; durée d'assurance nécessaire pour une retraite à taux plein (nombre de trimestres requis)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de vie médian des retraités par rapport à celui des actifs</li> <li>Proportion de personnes retraitées ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté</li> <li>Taux d'emploi des 55-69 ans</li> <li>Écart de niveau de pension entre hommes et femmes</li> </ul>
MALADIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un égal accès aux soins, notamment financier mais aussi territorial (répartition territoriale de l'offre de soins)</li> <li>Améliorer l'état de santé et l'espérance de vie de la population (par le développement de la prévention)</li> <li>Améliorer la qualité de la prise en charge des patients par le système de soins</li> <li>Renforcer l'efficacité du système de soins et développer la maîtrise médicalisée des dépenses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses de santé par habitant (répartition entre consommation de soins et de biens médicaux, soins hospitaliers, soins de ville, transports sanitaires, médicaments)</li> <li>Consommation moyenne remboursable par tête, de soins de ville par âge (consultations et visites, honoraires dentaires, biologie, médicaments, etc.)</li> <li>Coûts moyens annuels décomposés par grands postes de dépenses, pour différentes pathologies et évolution sur longue période</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reste à charge dépenses de santé par ménage et taux d'effort correspondant (par décile de niveau de vie)</li> <li>Taux de pauvreté des enfants et des retraités</li> <li>Besoins de soins non satisfaits pour raisons financières (ensemble de la population et 20 % les plus modestes)</li> <li>Taux de couverture vaccinale contre la grippe</li> <li>Taux de chirurgie ambulatoire</li> <li>Densité de médecins omnipraticiens et spécialistes pour 100 000 habitants</li> <li>Temps d'accès aux soins urgents</li> </ul>
FAMILLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à la compensation financière des charges de famille</li> <li>Aider davantage les familles les plus vulnérables (en particulier les familles monoparentales, particulièrement exposées à la pauvreté)</li> <li>Favoriser une natalité dynamique</li> <li>Favoriser la conciliation entre vie familiale-vie professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Masses de prestations: Allocations familiales, Prestations familiales destinées à la garde d'enfant, Prestations familiales autres, Allocation logement</li> <li>Taux d'emploi des femmes âgées de 20 à 64 ans</li> <li>Nombre de naissances et indice de fécondité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Masses de prestations versées par décile de niveau de vie</li> <li>Capacité d'accueil à temps plein des enfants âgés de moins de trois ans pour 100 enfants (dont une part significative dans les quartiers prioritaires de la ville)</li> <li>Evolution des écarts de niveaux de vie (avant/après transferts)</li> </ul>

✓ Les principales ressources pour le rapport d'impact seront les programmes de qualité et d'efficacité (PQE) relatifs aux dépenses et aux recettes annexés au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS)





# Vérification Externe

## Second party opinion (pré-émission)

La CADES a sélectionné Vigéo Eiris comme fournisseur de Second Party Opinion pour évaluer la transparence, la gouvernance et la conformité du présent cadre d'émissions sociales aux Social Bond Principles 2020 de l'ICMA.

Les résultats de cette évaluation sont contenus dans une Second Party Opinion disponible et téléchargeable sur le site internet de la CADES.

Tout changement significatif apporté à ce document sera soumis à l'examen du fournisseur de la Second Party Opinion

## Vérification post émission

Jusqu'à l'allocation complète des fonds, un auditeur indépendant vérifiera annuellement les informations suivantes :

- ▶ Affectation des fonds aux dettes éligibles
- ▶ Conformité des dépenses financées par les fonds levés avec les critères définis dans la section Utilisation des fonds et Gestion des Fonds du document-cadre



## Avertissement

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District de Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.



## Contacts



Ministère de  
l'Economie et des Finances

139 rue de Bercy, 75012 Paris  
Télédoc 287

 +33 1 40 04 15 57  
[www.cades.fr](http://www.cades.fr)

### Président

[jean-louis.rey@cades.fr](mailto:jean-louis.rey@cades.fr)

### Direction générale AFT

[anthony.requin@aft.gouv.fr](mailto:anthony.requin@aft.gouv.fr)  
[cyril.rousseau@aft.gouv.fr](mailto:cyril.rousseau@aft.gouv.fr)

### Opérations

[philippe.noel@cades.fr](mailto:philippe.noel@cades.fr) / [philippe.noel@aft.gouv.fr](mailto:philippe.noel@aft.gouv.fr)  
[pierre.hainry@cades.fr](mailto:pierre.hainry@cades.fr) / [pierre.hainry@aft.gouv.fr](mailto:pierre.hainry@aft.gouv.fr)

### Secrétaire générale

[genevieve.gauthey@cades.fr](mailto:genevieve.gauthey@cades.fr)

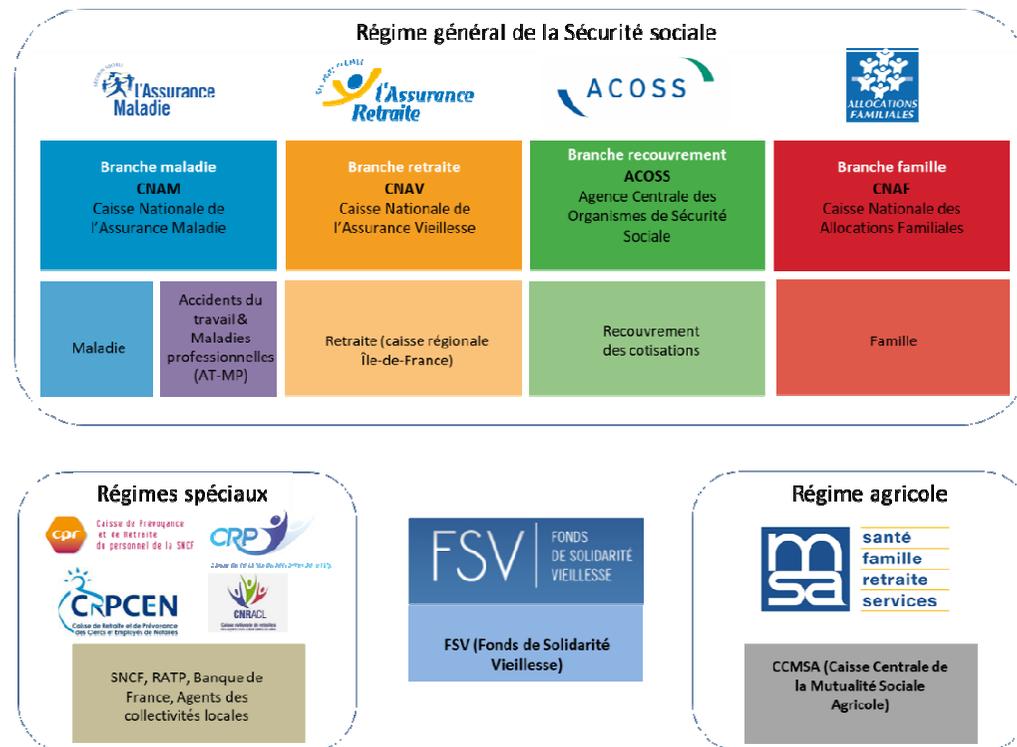
4

ANNEXES



# Organisation de la sécurité sociale

- ▶ Le **régime général** de la Sécurité sociale concerne les salariés. Il couvre près de 90% de la population, soit 59 millions de personnes. Il est composé de 5 branches, qui couvrent les grands risques et gèrent le recouvrement des cotisations
- ▶ Le **Régime agricole (MSA)** est constitué d'un « **guichet unique** » qui gère à la fois les prestations d'assurance maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, retraite et famille. La MSA gère elle-même le recouvrement de ses cotisations
- ▶ Les différents **régimes spéciaux** ont un fonctionnement spécifique. Ils regroupent les fonctionnaires, la SNCF, EDF-GDF, les employés et clercs de notaires, etc. Ces régimes spéciaux sont au nombre de **27 et couvrent 7% de la population française**
- ▶ Le **Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV)** est en charge du refinancement des régimes d'assurance vieillesse pour les dépenses de retraites relevant de la solidarité nationale.





## La sécurité sociale en chiffres

- ▶ La France consacre près **d'un tiers de son PIB aux dépenses de protection sociale (790 milliards d'euros en 2018)**, dont 94% de prestations de protection sociale, principalement financées par la puissance publique
- ▶ Plus de **470 milliards d'euros de prestations** sont versées chaque année par la Sécurité sociale soit plus que le budget de l'État. Cela équivaut à **25 % de la richesse nationale**
- ▶ **150 000 salariés** s'assurent du bon fonctionnement du système, au sein des différents organismes de la Sécurité sociale
- ▶ **La santé et le risque vieillesse-survie** (principalement les retraites), représentent au total **plus de 80 % de l'ensemble** des prestations sociales

Composition des prestations sociales par risque (2018)

